



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insecticides

Question écrite n° 82120

Texte de la question

M. Pierre Forgues * attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes des apiculteurs suite à l'annonce de la procédure d'homologation du Poncho-Maïs. Cette procédure d'urgence inquiète vivement les apiculteurs dans la mesure où la molécule active de cet insecticide, la clothianidine, est tout aussi toxique que celles suspendues par les précédents ministres de l'agriculture, à savoir l'imidaclopride et le fipronil. En effet, l'usage du Gaucho est interdit sur le tournesol depuis 1999 et sur le maïs depuis 2004, et celui du Régent TS depuis 2004. Cette molécule étant de la même famille, les apiculteurs craignent que les effets destructeurs ne soient les mêmes. Sa mise sur le marché est vécue comme une provocation car elle est aussi dangereuse pour l'environnement et la faune non-cible que ceux dont l'usage a été suspendu. Il lui demande une cohérence dans les actes et la mise en application du principe de précaution afin de suspendre la mise sur le marché de la clothianidine dont l'innocuité sur l'environnement et la santé humaine n'est pas avérée.

Texte de la réponse

La substance active clothianidine fait actuellement l'objet d'une évaluation scientifique au niveau communautaire. En France, les dossiers des produits phytopharmaceutiques contenant la substance active clothianidine ont été soumis à la commission d'étude de la toxicité, structure nationale d'évaluation des risques scientifiques. Celle-ci a requis des compléments d'information des entreprises productrices pour ce qui concerne le risque pour les organismes aquatiques et les abeilles. Les conclusions de l'évaluation communautaire sont attendues pour le printemps. Sur cette base, la Commission européenne devrait faire, d'ici la fin du premier semestre 2006, une proposition quant à l'opportunité de l'inscription de la clothianidine sur la liste des substances actives phytopharmaceutiques autorisées dans l'Union européenne. Par conséquent, le ministère de l'agriculture et de la pêche a décidé d'attendre les résultats de l'évaluation scientifique avant de prendre toute décision concernant l'éventuelle homologation de produits phytopharmaceutiques contenant de la clothianidine.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Forgues](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82120

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11897

Réponse publiée le : 7 février 2006, page 1241